

Les temps forts de la commission d'enquête « protection de l'enfance » à ne pas passer sous silence

Pour cette nouvelle rentrée parlementaire, la CNAPE publie une synthèse des principaux enseignements tirés des 21 auditions des acteurs clés de la protection de l'enfance, menées par la commission d'enquête entre le 30 avril et le 9 juin derniers. L'objectif est de donner, à son échelle, une deuxième vie à une commission d'enquête dont l'existence a été interrompue trop brutalement, éteignant par là-même de nombreuses attentes légitimes, dont les siennes.

Créée le 9 avril 2024, à la suite de l'adoption d'une proposition de résolution du groupe socialiste de l'Assemblée nationale, la commission d'enquête sur les manquements des politiques de protection de l'enfance avait jusqu'au 8 octobre pour remettre un rapport d'enquête, très attendu au regard de la situation particulièrement critique que traverse le secteur. Ce rapport ne verra pas le jour, car le 10 juin, à la suite de la dissolution de l'Assemblée nationale, la commission d'enquête s'est autodétruite, entraînant la cessation de tous les travaux parlementaires en cours.

Il est encore trop tôt pour savoir si une nouvelle commission d'enquête se réunira, dans quelle chambre et à quelle échéance. En revanche, les 21 auditions de la commission d'enquête, comprenant des dizaines d'heures d'échanges et plus de 400 pages de comptes-rendus, n'ont pas à être perdues pour autant : elles représentent **un travail inédit de rassemblement de paroles essentielles pour éclairer le débat public et la prise de décision politique.**

Le choix éditorial de notre fédération a consisté à référencer les paroles en **6 grands chapitres thématiques** : la crise de la protection de l'enfance, miser sur la prévention, les jeunes majeurs, les mineurs non accompagnés, la santé des enfants protégés et la défense de l'intérêt supérieur de l'enfance. Nous avons également choisi d'organiser la parole de la façon la plus descriptive et neutre possible, par la voie de citations mises en regard les unes des autres. Nous avons, enfin, fait le choix d'un **format appropriable par le plus grand nombre, donc court.**

CONTACT PRESSE

Zoé Bouvet

01 45 83 07 00

06 11 24 72 16

z.bouvet@cnape.fr

À PROPOS DE LA CNAPE

Depuis 70 ans, la CNAPE, la fédération des associations de protection de l'enfant, contribue à promouvoir la place de l'enfant au sein des politiques publiques, à le protéger et à l'accompagner lorsqu'il est en difficulté. Enfants en situation de danger ou en risque de l'être, en situation de handicap, concernés par la justice civile ou pénale, ou confrontés à des problèmes d'insertion, tous sont au cœur des priorités de la CNAPE.